

## BP Aménagements Paysagers



FORMATION CONTINUE



## Diplôme de niveau IV

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

## ► Objectifs de la formation

Le BP Aménagements Paysagers permet l'acquisition de savoirs et de savoir-faire dans la réalisation et l'entretien des espaces verts, mais aussi dans la gestion d'équipe, l'organisation, le suivi et l'analyse du chantier.

## INFO

## Conditions d'inscription

1. Lien d'inscription sur :

[▶ campus-bougainville.fr](https://campus-bougainville.fr)

2. Suivez les instructions sur la plate-forme d'inscription afin de vous pré-inscrire

3. Information collective

4. Entretien individuel

## Débouchés

Le titulaire d'un BP Aménagements Paysagers peut entretenir et participer à la réalisation de jardins et d'espaces verts, de la préparation de chantier jusqu'au suivi technico-économique des chantiers. Il est possible, à certaines conditions de continuer à se former en préparant un certificat de spécialisation.

## Contenu de la formation

- Reconnaissance des végétaux
- Tonte, débroussaillage, taille des végétaux
- Plantation, engazonnement
- Arrosage automatique intégré
- Maçonnerie paysagère
- Conduite d'engins et entretien du matériel
- Topographie
- Gestion de chantiers

## Modalités pédagogiques

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques, visites pédagogiques et stages en entreprise.

## Modalités d'évaluation

- 6 Unités Capitalisables (UC) – Formation diplômante.
- Le BP Aménagements Paysagers est obtenu en contrôle continu après validation de chacune des 6 Unités Capitalisables.
- En cas d'échec, le candidat conserve pendant 5 ans le bénéfice des UC validées et peut se représenter pour valider les UC manquantes.

## Frais de gestion administrative

80€ de frais de gestion hors financement pôle emploi & région

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :

 **M. Renaud BRUNEL**  
Responsable de formation



## À SAVOIR

## Conditions d'admission et pré-requis

- ✓ Être âgé(e) de 18 ans minimum
- ✓ Être salarié(e) (contrat de professionnalisation ou CPF de transition professionnelle)
- ✓ Être demandeur d'emploi (congé de reclassement ou autre statut)
- ✓ Auto-financement

## Quelques chiffres

Taux de réussite : 93%  
Taux de satisfaction : 80%  
Taux d'insertion : 78%

Mise à jour le: 30/11/2023

## DURÉE DE FORMATION (heures prévisionnelles)

- ▶ 819 heures de formation en centre de formation
- ▶ 259 heures en entreprise

Période : du 26/02/2024 au 25/10/2024